

LES ELECTEURS DU CUEP CONFIRMENT LEUR VOTE AU COSOG

La **CFE-CGC** conserve un poste d'administrateur sur deux au Conseil d'Administration du COSOG au terme de la consultation qui vient d'avoir lieu.

Elle régresse en voix et en pourcentage des suffrages exprimés par rapport aux dernières élections COSOG de décembre 2016 et depuis trois ans, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts.

La **CFE-CGC** stabilise en fait son électorat par rapport à l'élection la plus récente qui est celle du CUEP en décembre 2018 comme le met en évidence le tableau ci-dessous (Sur le périmètre EP très majoritaire, toutes les directions régionales sont rattachées au vote national du CUEP alors que pour le COSOG, les DR IDF, Angers et Bordeaux sont rattachées à la Commission locale, et les salariés du COSOG, de CDC Mutuelle et de l'AGR votent pour le COSOG) :

	CUEP 2018		COSOG 2019		Évolution	
	voix	%	Voix	%	Voix	%
UNSA	1229	34,11%	1185	35,23%	- 44	+ 1,12%
CFDT	836	23,20%	747	22,21%	- 89	- 0,99%
CGT	740	20,54%	781	23,22%	+ 41	+ 2,68%
SNUP	394	10,94%	413	12,28%	+ 19	+ 1,34%
CFE-CGC	249	6,91%	238	7,07%	- 11	+ 0,16%
FO-CFTC	155	4,30%				
TOTAL	3603		3364		- 239	




Les résultats COSOG de décembre 2019 sont donc en ligne avec ceux du CUEP de décembre 2018 avec quelques ajustements et dont l'impact principal est l'inversion de place entre la CGT et la CFDT.

A ce jour, une organisation syndicale ne peut se présenter à l'élection du COSOG que si elle a obtenu une représentativité avec au moins un siège à l'élection du CUEP.

On peut légitimement se demander s'il est bien utile de solliciter une nouvelle consultation un an plus tard pour obtenir sensiblement le même résultat.



La CFE-CGC propose que :

-  L'on fasse l'économie de cette élection au COSOG et que ce soit le résultat de l'élection du CUEP en 2022 qui détermine la répartition des organisations syndicales dans les instances du COSOG,
-  A l'occasion de la réforme statutaire actant cette réforme de bon sens mais qui doit recueillir un consensus majoritaire, toutes les organisations syndicales représentatives disposant d'un siège au Conseil d'Administration soient également membres à part entière du Bureau du COSOG.
-  Le budget consacré à cette élection pourrait être utilement affecté à des subventions pour les personnels.

Votre équipe CFE-CGC



	François-Robert Fabrega - Paris - CUEP, CLU et CSSCT Ile de France, DS, DPP, Commissions Privé, Emploi et Action Sociale - ☎ 3.7707
	Michel Duplouy - Paris - CUEP, CLU et CSSCT Ile de France, Commission Publique - ☎ 3.3040
	Florence de Luca - Paris - DS, DPP, Commissions Privé, Action Sociale - ☎ 3.8724
	Michèle Béhal - Bordeaux - DS, DPP, Commission Emploi - ☎ 5.4185
	Fabienne Quemener Angers - DS ☎ 5.2360
	Hervé Abadie - Paris - DPP ☎ 3.8288

